

DELIBERATION N° 79/88 : Z.A.C. LUDRES-SUD - CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN COMPLEMENTAIRE A GAZ DE FRANCE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les termes de la délibération N° 79/32 du 26 Mars 1979, par laquelle une surface complémentaire de 52 m² avait été cédée au Gaz de France, Z.A.C. LUDRES-SUD.

Par un courrier du 28 Juin 1979, le notaire chargé de l'affaire à précisé qu'il s'agissait d'une surface, non de 52 m², mais de 2 a 90 ca.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, DECIDE :

- le Maire est autorisé à céder, moyennant le paiement d'un franc symbolique, la surface complémentaire de 2 a 90 ca concernant une parcelle située dans la propriété communale cadastrée section Y N° 1328, à extraire de l'ancienne parcelle section Y 122 au lieudit "Génobois", pour une contenance de 2 a 90 ca.
- Tous les frais de notaire, géomètre et autres, seront à la charge de l'acquéreur, Gaz de France.
- La délibération N° 79/32 du 26 Mars 1979, est rectifiée en ce sens.